



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

décorations, insignes et emblèmes

Question écrite n° 42178

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les primes ou gratifications accordées aux fonctionnaires de police à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur de la Police nationale. Ainsi, après vingt ans de service dans la Police nationale, un policier se voit décerner ladite médaille accompagnée d'une prime de 100 francs. Ce montant, qui n'a pas évolué depuis trente ans, cette véritable aumône est absolument ridicule et indigne de l'Etat français. Comparativement, dans le secteur privé, il n'est pas rare de voir des employeurs accorder à leurs salariés un mois de salaire supplémentaire ou du moins une prime conséquente lors de la remise de la médaille d'honneur du travail pour vingt ans de service. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation, et notamment s'il compte revaloriser ladite prime accordée lors de la remise de la médaille d'honneur de la Police nationale, de telle manière que le montant de celle-ci soit pour le moins décent.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de l'intérieur sur le montant de l'allocation attribuée aux fonctionnaires de la Police nationale à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur de la Police nationale. Le montant de cent francs mentionné était, à cet égard, prévu par le décret du 22 avril 1996. Il convient de préciser que, attentif au renforcement de la considération due aux fonctionnaires, et au-delà, à l'ensemble des personnels ayant accompli soit vingt ans de services irréprochables au sein de la Police nationale, soit une action d'éclat répondant à certains critères, le Gouvernement a, par décret du 21 décembre 1999, revalorisé à 550 francs le montant de l'allocation prévue à cet effet. Ce dernier décret a été publié au Journal officiel de la République française du 26 décembre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42178

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1255

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2628